

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 04/08/2010

Date de révision : 04/06/2010

Version : 3.1

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Liquide de contrôle 75:25 ATE
Numéro de la FDS : 888100003550
Description d'utilisation du produit : Fluide hydraulique
Société : **Continental Teves AG & Co. oHG**
Guerickestr. 7
60488 Frankfurt a. M.
Germany
Téléphone : + 49 69 76 03 1
Téléfax : + 49 69 76 10 61
Personne de contact : Central Environment & Safety , Central Laboratory
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : + 49 61 32 84 46 3

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Etat de surveillance : Ce produit, ce matériau ou cette substance est considéré(e) comme un produit contrôlé SIMDUT par les paragraphes 33 - 66, liste IV du RPC.

Mot de signal : ATTENTION
Forme : liquide
Odeur : caractéristique
Odeur - Paramètres de contrôle : donnée non disponible
Résumé des dangers : Irritant

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une irritation des yeux.
Peau : Provoque une irritation de la peau.
Organes cibles : Yeux
Peau

Cancérogénicité:

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 04/08/2010

Date de révision : 04/06/2010

Version : 3.1

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

-
- ACGIH : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.
- NTP : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.
- IARC : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
- OSHA : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA.
- CA Prop 65 : Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Pour cent en poids
2-(2-(2-méthoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	112-35-6	>= 10 - < 30
2,2'-(éthylendioxy)diéthanol	112-27-6	>= 10 - < 30
Alpha-Butyl-omégahydroxypoly(oxyéthylène)	9004-77-7	>= 5 - < 10
3,6,9-trioxaundécane-1,11-diol	112-60-7	>= 5 - < 10
2,4,6-tri-sec-butylphénol	5892-47-7	>= 1 - < 5
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	>= 1 - < 5

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
- Inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 04/08/2010

Date de révision : 04/06/2010

Version : 3.1

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

-
- | | | |
|-----------------------|---|--|
| Contact avec la peau | : | Laver avec de l'eau et du savon. |
| Contact avec les yeux | : | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| Ingestion | : | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. |
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|---|---|--|
| Forme | : | liquide |
| Point d'éclair | : | > 130 °C (> 266 °F)
Méthode: DIN 51376 |
| Température d'inflammation | : | > 200 °C (> 392 °F)
Méthode: DIN 51794 |
| Limite d'explosivité, inférieure | : | 1.5 % (v) |
| Moyen d'extinction approprié | : | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité | : | Jet d'eau à grand débit |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : | Utiliser un équipement de protection individuelle.
Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques |
| Autres informations | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Procédure standard pour feux d'origine chimique. |
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- | | | |
|---------------------------|---|---|
| Précautions individuelles | : | Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Ventiler la zone.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. |
|---------------------------|---|---|
-

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 04/08/2010

Date de révision : 04/06/2010

Version : 3.1

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

-
- | | | |
|---|---|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. |
| Méthodes de nettoyage | : | Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales. |
-

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- | | | |
|---|---|---|
| Manipulation | : | Équipement de protection individuel, voir section 8. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : | Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. |
| Classe d'explosibilité de poussière | : | non applicable |

Stockage

- | | | |
|--|---|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : | Conserver dans le conteneur d'origine.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. |
| Précautions pour le stockage en commun | : | Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines. |
| Autres données | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
-

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 04/08/2010

Date de révision : 04/06/2010

Version : 3.1

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

-
- Mesures d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate.
- Protection des yeux : En cas de risque de giclement - porter des lunettes de protection.
- Protection des mains : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail.
Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
appareil respiratoire avec filtre A
Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Après le travail, nettoyer et soigner la peau avec le plus grand soin.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme : liquide
- Odeur : caractéristique
- Point d'éclair : > 130 °C (> 266 °F)
Méthode: DIN 51376
- Température d'inflammation : > 200 °C (> 392 °F)
Méthode: DIN 51794
- Limite d'explosivité, inférieure : 1.5 % (v)
- pH : 7.5 - 9
à 20 °C (68 °F)
- Point/intervalle d'ébullition : > 265 °C (> 509 °F)

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 04/08/2010

Date de révision : 04/06/2010

Version : 3.1

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

Pression de vapeur	: < 0.1 mbar à 20 °C (68 °F)
Densité	: 1.05 g/cm3 à 20 °C (68 °F)Méthode: DIN 51757
Hydrosolubilité	: à 20 °C (68 °F) partiellement soluble
Viscosité, cinématique	: 40 mm2/s à 20 °C (68 °F)
Contenu en composés organiques volatils (COV)	: 14.59 %

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	: donnée non disponible
Matières à éviter	: Acides forts et oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	: oxydes d'azote (NOx) Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone
Réactions dangereuses	: Note: Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	: donnée non disponible
Irritation de la peau	: donnée non disponible
Irritation des yeux	: donnée non disponible
Cancérogénicité	: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Toxicité pour la reproduction	: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Tératogénicité	: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Composant:

2-(2-(2-méthoxyéthoxy)éthoxy)éthanol

112-35-6

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 rat
Dose: 11,850 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 04/08/2010

Date de révision : 04/06/2010

Version : 3.1

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

		<p><u>Toxicité aiguë par voie cutanée</u>: DL50 lapin Dose: 7,448 mg/kg</p> <p><u>Irritation de la peau</u>: Classification: Irritant pour la peau. Résultat: Irritation légère de la peau</p> <p><u>Irritation des yeux</u>: Classification: Irritant pour les yeux. Résultat: Irritation légère des yeux</p>
2,2'-(éthylendioxy)diéthanol	112-27-6	<p><u>Toxicité aiguë par voie orale</u>: DL50 rat Dose: 17,000 mg/kg</p> <p><u>Toxicité aiguë par voie cutanée</u>: DL50 rat Dose: > 5,000 mg/kg</p> <p><u>Irritation de la peau</u>: Classification: Irritant pour la peau. Résultat: Irritation légère de la peau</p> <p><u>Irritation des yeux</u>: Classification: Irritant pour les yeux. Résultat: Irritation légère des yeux</p>
Alpha-Butyl-oméghahydroxypoly(oxyéthylène)	9004-77-7	<p><u>Irritation de la peau</u>: Classification: Irritant pour la peau. Résultat: Irritation sévère de la peau</p> <p><u>Irritation des yeux</u>: Classification: Irritant pour les yeux. Résultat: Risque de lésions oculaires graves.</p>
3,6,9-trioxaundécane-1,11-diol	112-60-7	<p><u>Toxicité aiguë par voie orale</u>: DL50 rat Dose: 29,000 mg/kg</p> <p><u>Irritation des yeux</u>: Classification: Irritant pour les yeux. Résultat: Irritation légère des yeux</p>
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	<p><u>Toxicité aiguë par voie orale</u>: DL50 rat Dose: 5,660 mg/kg</p> <p><u>Toxicité aiguë par voie cutanée</u>: DL50 lapin Dose: 4,120 mg/kg</p> <p><u>Irritation des yeux</u>: Classification: Irritant pour les yeux. Résultat: Irritation légère des yeux Irritation des yeux</p>

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Elimination physico-chimique	:	> 70 % facilement éliminé
Bioaccumulation	:	donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 04/08/2010

Date de révision : 04/06/2010

Version : 3.1

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

Halogènes organiques (AOX) : pas inclu
Contenu en composés organiques volatils (COV) : 14.59 %
Information écologique supplémentaire : Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Composant:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

112-34-5

Toxicité pour le poisson:

CL0

Espèce: Leuciscus idus(Ide)

Dose: > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité aiguë et à long terme pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Espèce: Daphnia magna

Dose: > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues:

CI50

Espèce: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

Dose: > 100 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les bactéries:

EC10

Espèce: Pseudomonas putida

Dose: 1,170 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Elimination adéquate : En accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT 49 CFR

Marchandise non dangereuse

TDGR

Marchandise non dangereuse

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 04/08/2010

Date de révision : 04/06/2010

Version : 3.1

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

ICAO / IATA-DGR

Marchandise non dangereuse

IMDG-Code

Marchandise non dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- TSCA Statut** : Pas dans l'inventaire TSCA
Diglycerol propoxylated 61710-63-2
- DSL Statut** : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.
2,2'-(octylimino)biséthanol 15520-05-5
Diglycerol propoxylated 61710-63-2
- Prop. 65 de la Californie** : Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.
- WHMIS Classification** : D2B Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques
Produit irritant important de la peau
Produit irritant important pour les yeux

Ce produit a été classifié comme étant conforme aux critères de risque du RPC et le MSDS contient toutes les informations requises par le RPC.

SECTION 16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 04/08/2010

Date de révision : 04/06/2010

Version : 3.1

Nom commercial: **Liquide de contrôle 75:25 ATE**

Prepared by : TechniData BCS GmbH
Birlenbacher Str. 19
D-57078 Siegen
Allemagne
Téléphone: +49-(0)271-88072-0
Date de révision : 04/06/2010
